

SOMMAIRE

A.	PREAMBULE	2
A.1	Contexte	2
A.2	Rappel des objectifs initiaux du contrat	2
A.3	Méthodologie du bilan technico-financier	2
B.	VOLET A : QUALITE DES EAUX	3
B.1	Assainissement	3
B.2	Réduction et prévention des pollutions agricoles.....	6
C.	VOLET B : AMENAGEMENT, PROTECTION, ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS.....	9
C.1	Restauration physique du milieu naturel, aménagements écologiques et piscicoles.....	9
C.2	Protection des lieux habités contre les crues	12
C.3	Aménagements récréatifs et paysagers	13
D.	VOLET C : COORDINATION, SUIVI ET BILAN DES OPERATIONS	14
D.1	Coordination, suivi et bilan des opérations	14
E.	CONCLUSION	16
F.	ANNEXE 1 : PROGRAMMES ANNUELS D’ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE 2000-2005.....	17
G.	ANNEXE 2 : GRAPHIQUES	18

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Bilan du contrat d’agglomération 2000-2004.....	3
Tableau 2 : Bilan des travaux d’assainissement des communes rurales inscrits au programme initial du contrat	5
Tableau 3 : Bilan des travaux d’assainissement des communes rurales hors programme initial du contrat.....	6
Tableau 4 : Volet agricole – Inventaire des actions réalisées.....	7
Tableau 5 : Volet agricole –Bilan	8
Tableau 6 : Volet B1 – Inventaire des actions réalisées.....	9
Tableau 7 : Volet B1 – Bilan	10
Tableau 8 : Volet B1 – Inventaire des actions réalisées hors contrat	11
Tableau 9 : Volet B2 – Inventaire des actions réalisées.....	12
Tableau 10 : Volet B2 – Bilan	12
Tableau 11 : Volet B3 – Inventaire des actions réalisées.....	13
Tableau 12 : Volet B3 – Bilan	13
Tableau 12 : Volet C – Inventaire des actions réalisées.....	14
Tableau 13 : Volet C – Bilan	15

A. Préambule

A.1 Contexte

En 2005-2006, la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul et le SIETA du Durgeon ont mandaté le CETE de Lyon pour la réalisation d'une étude bilan et perspectives du contrat de rivière 2000-2005.

La présente partie correspond au bilan technico-financier rédigé par l'animateur du contrat de rivière dans le cadre de cette étude. Elle est intitulée « module 2 » dans le rapport du CETE de Lyon.

Pour aller plus loin dans l'analyse de ce bilan, vous pourrez vous référer à ce dernier document qui a été présenté et validé lors du comité de rivière du 7 juin 2006.

A.2 Rappel des objectifs initiaux du contrat

Les objectifs généraux du contrat sont précisés dans l'article 1 du contrat de rivière Durgeon :

- réduire la pollution des eaux,
- restaurer, entretenir et mettre en valeur les milieux aquatiques du bassin versant du Durgeon.

Pour atteindre ces objectifs, des actions réparties suivant cinq thèmes et trois volets ont été projetées :

Volet A : Qualité des Eaux

- restauration de la qualité des eaux par réduction des émissions polluantes,
- protection et valorisation des ressources souterraines.

Volet B : Aménagement, protection, et mise en valeur des milieux naturels

- restauration de la qualité physique du milieu naturel, aménagements écologiques et piscicoles,
- protection des lieux habités contre les inondations,
- aménagements récréatifs et paysagers.

Volet C : Coordination, suivi et bilan des opérations

A.3 Méthodologie du bilan technico-financier

Le bilan est rédigé suivant les trois volets du contrat de rivière présentés ci avant. La réalisation des opérations d'un volet est évaluée à partir du rapport entre le budget initial des actions réalisées et le budget initial global de l'opération. Ce rapport est nommé « indicateur financier » dans le texte.

Sont pris en compte dans ce calcul le nombre d'actions réalisées par opération et leurs poids financiers respectifs.

La précision de cette méthode se limite aux opérations dont un détail budgétaire initial existe. Pour les autres, et suivant les cas, une approximation peut être réalisée en considérant le coût effectif rapporté au budget initial.

B. Volet A : Qualité des Eaux

B.1 Assainissement

Les actions sur l'assainissement des communes ont été réalisées dans le cadre de deux démarches distinctes : le contrat d'agglomération qui a regroupé les projets des collectivités de l'agglomération de Vesoul, et une démarche intégrant les projets des communes rurales animée principalement par le Conseil Général de Haute-Saône.

Lors de l'élaboration du contrat de rivière, le contrat d'agglomération comme les projets des communes rurales ont été intégrés à son programme d'actions.

Suivant les communes, les actions ont concerné la restructuration de réseaux avec mise en séparatif, l'élimination des eaux claires parasites, la réalisation d'unités de traitement des eaux usées.

Ces actions répondaient à un objectif d'amélioration du raccordement des habitations, de la collecte et du traitement épuratoire et ceci afin de réduire la charge polluante rejetée dans le milieu naturel.

Bilan du contrat d'agglomération 2000-2004

Le contrat d'agglomération 2000-2004 présentait un inventaire chiffré des projets d'assainissement des communes de l'Agglomération Vésulienne. Mise en œuvre sur la période 2000-2004, il a été suivi d'un deuxième contrat signé en décembre 2005 dont les derniers travaux devraient être finalisés courant 2007.

Le taux de réalisation des actions du contrat d'agglomération 2000-2004 est le suivant :

Maître d'ouvrage	Actions sur le réseau d'assainissement		Réalizations d'un système de traitement	
	Budget initial en Keuros	Taux de réalisation	Budget initial en Keuros	Taux de réalisation
Vesoul	860	96	Raccordé à la STEP de Vaivre	
CCAV	1350	76	8 400	Début Travaux nouvelle STEP
Echenoz la Méline	200	38	Raccordé à la STEP de Vaivre	
Pusey	12	100	Raccordé à la STEP de Vaivre	
Noidans les Vesoul	12	0	Raccordé à la STEP de Vaivre	
Navenne	12	0	Raccordé à la STEP de Vaivre	
Vaivre Montoille	410	3	Raccordé à la STEP de Vaivre	
Frotey les Vesoul	20	0	Raccordé à la STEP de Vaivre	
TOTAL	2876	67	8 400	Mise en route STEP fin 2006

Tableau 1 : Bilan du contrat d'agglomération 2000-2004

Concernant la collecte des effluents :

Fin 2004, les 2/3 des travaux sur les réseaux prévus initialement au contrat d'agglomération étaient finalisés.

Les collectivités dont la totalité ou presque des travaux ont abouti sont la Ville de Vesoul et la commune de Pusey.

La CCAV atteint quant à elle un taux de réalisation de 76%. Ce taux s'explique par le report d'une opération¹.

Pour la commune d'Echenoz la Méline, le taux est dû à un engagement tardif des travaux. En effet, du fait de la réalisation d'un schéma directeur, ceux-ci ont seulement débuté en 2004. Ils doivent se poursuivre en 3 tranches qui s'étaleront jusqu'en 2010.

Les communes de Vaivre-Montoille, Frotey les Vesoul, Noidans les Vesoul et Navenne n'ont pas engagé les travaux prévus.

Concernant le traitement des effluents, la nouvelle STEP réalisée sous Maîtrise d'Ouvrage de la CCAV a été mise en activité à la fin de l'année 2006.

Un nouveau contrat d'agglomération

Un deuxième contrat d'agglomération a été signé en décembre 2005. Il couvre la période 2005-2006.

Les collectivités qui y ont inscrit des travaux sont les communes de Vesoul, Echenoz-la-Méline, Frotey-les-Vesoul, Navenne, Vaivre-et-Montoille et la Communauté de Communes de Vesoul.

Le détail des opérations figure dans le document du contrat d'agglomération. Cependant on peut retenir les grandes orientations suivantes par thèmes puis par collectivités.

- Les réseaux d'assainissement :
 - la mise en place de l'autosurveillance du réseau d'assainissement,
 - la limitation des apports d'eaux claires parasites,
 - l'amélioration de la collecte, du transfert et du fonctionnement du réseau par temps sec et par temps de pluie.
- L'assainissement non collectif :
 - la finalisation du zonage assainissement à l'échelle de l'agglomération,
 - la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- La lutte contre la pollution par les phytosanitaires :
 - la réalisation d'un plan de désherbage à l'échelle de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul,
 - l'utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique.
- La connaissance et l'impact des rejets de l'agglomération :
 - la mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles sur le périmètre de la CCAV.

¹ Les travaux en question concernent le passage en séparatif de la rue Muenier. Ils ne sont pas envisagés à moyen terme par la CCAV. En effet, le passage en séparatif des réseaux amonts des quartiers de Montmarin et Rêpes gérés par la Ville de Vesoul sont un préalable à la restructuration rue Muenier.

L'essentiel des travaux est situé sur les réseaux communautaires (CCAV) et vésuliens avec des opérations correspondant à l'équipement en autosurveillance des déversoirs d'orages et à la poursuite des travaux de restructuration des réseaux entamés dans le premier contrat.

Suivent les communes d'Echenoz et de Navenne, avec respectivement la poursuite du programme de restructuration des réseaux 2004-2010, et l'engagement des travaux de mise en séparatif identifiés dans le Schéma directeur de 2005.

Pour Frotey-les-Vesoul, l'opération projetée se limite pour l'instant à une recherche des eaux claires parasites et au lancement d'une première tranche de travaux à la suite de ce diagnostic.

Enfin pour Vaivre-et-Montoille, est projetée dans le cadre du contrat la réalisation d'une étude diagnostic des réseaux d'assainissement.

La totalité des travaux inscrits représentent une dépense prévisionnelle de 2 360 000 Euros H.T..

Bilan des travaux d'assainissement des communes rurales

Dans le cadre du premier contrat de rivière, un certain nombre de communes rurales du bassin ont inscrit des projets de travaux sur leurs réseaux d'assainissement et/ou de création de système de traitement. Ces projets ont été financés dans le cadre du contrat départemental et de la politique d'aides de l'Agence de l'Eau. **L'existence d'un contrat de rivière sur le bassin a permis la mobilisation de financements européens FEOGA.**

Globalement, le taux de financement des opérations a varié entre 60% et 70%.

L'état d'avancement des opérations d'assainissement inscrites au programme initial du contrat de rivière est le suivant :

Maître d'ouvrage	Réseau d'assainissement		Système de traitement	
	Budget initial en Keuros	Etat d'avancement en %	Budget initial en Keuros	Etat d'avancement en %
Colombier	110	100		
Cerre les Noroy			66	100
Mailleroncourt-Charette	290	100	270	100
La Demie	305	0		
Calmoutier	415	100	195	100
Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Baignotte	500	100	220	100
Saulx	412	?	170	En cours
TOTAL	2032	65	921	81

Tableau 2 : Bilan des travaux d'assainissement des communes rurales inscrits au programme initial du contrat

Fin 2006, le taux de réalisation atteint environ 65% pour les travaux sur les réseaux et 80% pour les travaux de création de systèmes de traitement.

Seule la commune de La Demie n'a pas projeté de travaux à moyen terme.

La commune de Saulx a, quant à elle, réalisée son schéma directeur et sa deuxième lagune devrait être opérationnelle en 2007.

Parallèlement à l'engagement des travaux du programme initial du contrat, d'autres projets ont vu le jour :

Maître d'ouvrage	Actions sur le réseau d'assainissement		Réalisation d'un système de traitement	
	Coût en Keuros	Avancement	Coût en Keuros	Echéance
Autrey les Cerre	115	Finalisé pour 2005	155	Finalisé pour 2005
Montigny lès Vesoul	502	2004-2005-2006-2007		
Neurey en Vaux	211	2004 / 2006-2007	52	2004
Chariez	420	2004-2005		

Tableau 3 : Bilan des travaux d'assainissement des communes rurales hors programme initial du contrat

Les projets qui ont émergé suite à l'élaboration du programme initial du contrat de rivière correspondent à un budget total de 1455 Keuros. Fin 2006, près de 90% de ces travaux sont réalisés.

En intégrant ces réalisations supplémentaires, on obtient un taux de réalisation des travaux d'assainissement des communes rurales de 115%. Le bilan est donc largement positif.

B.2 Réduction et prévention des pollutions agricoles

Les actions du contrat de rivière, pour réduire et prévenir les pollutions agricoles, devaient venir en complément et en développement des procédures générales existantes comme le Programme de Maîtrise des Pollutions Liées aux Exploitations d'Elevage (PMPLEE, ex-PMPOA) ou les contrats environnementaux comme les Contrats d'Agriculture Durable (CAD, ex-CTE).

Elles avaient pour objectif l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et de la ressource souterraine (sous-bassin karstique de la Font de Champdamoy).

Actions réalisées ou en cours

Le volet agricole du volet A du contrat de rivière se divise en deux sous parties :

- A-3 Réduction et prévention des pollutions agricoles
- A-4 Protection de la ressource en eau

Le sous-volet A-3 concerne l'intégralité du bassin versant superficiel tandis que le sous-volet A4 a été créé afin d'apporter une réponse particulière aux enjeux liés à l'exploitation de la Font de Champdamoy pour l'alimentation en eau potable. Son application est donc limitée territorialement au bassin karstique de la Font de Champdamoy.

Les actions réalisées ou en cours du volet agricole du contrat de rivière sont les suivantes :

Maître d'Ouvrage	Action	Coût en KEuros	Avancement	Financement
A-3 Réduction et prévention des pollutions agricoles				
CUMA des Fontaines	Désherbage mixte du Maïs	6	Action réalisée en 2001	Région 60% Agence 20%
Chambre d'Agriculture	Diagnostic agricole et Plan de communication auprès des agriculteurs	30	Action réalisée en 2002-2003	Région 60% Agence 20%
SIETA du Durgeon – Chambre d'Agriculture	Diagnostic, Mise en place de bandes enherbées et Suivi	53	2006	En cours
A-4 Protection de la ressource souterraine				
Chambre d'Agriculture	Diagnostic phytosanitaire du bassin de la Font de Champdamoy	30	Action réalisée en 2001-2002	Région 28% Agence 28% DIREN 19%
Ville de Vesoul	Mise en place de périmètres de protection immédiate sur le bassin de la Font de Champdamoy – Acquisition des parcelles et clôtures	Budget initial : 9	Procédure DUP en cours	Région 30% Agence 50%
	TOTAL	128		

Tableau 4 : Volet agricole – Inventaire des actions réalisées

Bilan

Le détail des réalisations des actions inscrites au programme initial du contrat permet de dégager des taux de réalisation par opération :

A-3 Réduction et prévention des pollutions agricoles						
Opération	Actions	MO	Avancement	Budget initial en Keuros	Dépenses Keuros	Etat d'avancement
Modification des pratiques agricoles	Diagnostic agricole – Plan de communication auprès des agriculteurs	CA	R	Action non prévue initialement	30	36
	Etude sur les potentialités des sols et les conduites de cultures et de prairies à adopter	CA	NR	46		
	Encouragement aux pratiques d'épandage et de fertilisation par la technique de compostage	-	R	46		
	Encouragement à la maîtrise de la fertilisation azotée	CA	NR	32		
	Mise en place de bandes enherbées	CA + SIETA	2006-2010	40	53	
Mise aux normes des capacités de stockage des bâtiments d'élevage	Résorption de rejets ponctuels d'eaux vertes et blanches (exploitations hors PMPOA)	exploitants	NR	69		0

A-4 Protection de la ressource souterraine						
Opération	Actions	MO	Avancement	Budget initial en Keuros	Coût en Keuros	Etat d'avancement de l'opération en % du budget initial
Modification des pratiques agricoles	Etude diagnostic sur l'utilisation de produits phytosanitaires	CA	R	Action non chiffrée initialement	30	39 ²
	Encouragement à la technique de désherbage mixte du maïs	CUMA	R	64	6	
Mise aux normes des capacités de stockage des bâtiments d'élevage	Etude cartographique sur l'aptitude des sols à l'épandage des effluents d'élevage et de tous produits organiques	CA	NR	17		0
	Opération coordonnée de mise aux normes des bâtiments d'élevage	Agriculteurs	NR	470		
Mise en place des périmètres de protection immédiate	Acquisition parcelle et clôtures	Ville de Vesoul	2007	9		Lancement de l'enquête publique en 2007 ? Acquisition des parcelles 2007-2008

Tableau 5 : Volet agricole –Bilan

On retiendra que le taux de réalisation global du volet agricole atteint seulement 12%.

Ce faible taux s'explique par l'absence totale d'avancement sur les opérations de mises aux normes des petits élevages (hors PMPOA) ; opération 2,5 fois plus importante que l'opération de « modification des pratiques agricoles » si l'on considère les budgets initialement attribués.

Dans le détail, si l'on isole l'opération « modification des pratiques agricoles », on obtient des taux de réalisation plus importants : de 36% pour l'ensemble du bassin versant et de 39% pour le seul bassin de la Font de Champdamoy.

A noter que dans ce bilan sont prises en compte deux actions non prévues initialement : une action de sensibilisation et de communication auprès des agriculteurs et la mise à jour du diagnostic agricole.

Concernant la mise en place des périmètres de protection pour le captage de la Font de Champdamoy, une première version du rapport hydrogéologique préalable a été présentée en février 2005.

Depuis, des traçages complémentaires ont permis de démontrer l'appartenance de secteurs non retenus jusque là dans le bassin d'alimentation de la source et de pointer des incertitudes sur d'autres. La conséquence de ces évolutions est un retard de la procédure dont l'enquête publique ne devrait aboutir qu'au premier trimestre 2007.

Les achats de parcelles et/ou la réalisation de conventions entre la Ville et les propriétaires sont programmés pour la période 2007-2008.

² L'état d'avancement en pourcentage du budget initial est normalement calculé à partir du chiffrage initial de chaque action. Pour le diagnostic agricole et l'étude diagnostic phytosanitaires, ces actions n'étant pas prévues initialement, l'état d'avancement a été calculé à partir du coût effectif de l'action.

Le bilan montre la faible réalisation des actions du volet agricole. De plus, les actions réalisées correspondent dans leur grande majorité à des actions d'études et de communication avec un manque de concrétisations sur le terrain, à l'exception toutefois de l'opération « bandes enherbées » engagée en 2005.

Ce faible taux de réalisation peut s'expliquer de plusieurs façons :

- un volet agricole trop ambitieux sous-estimant la phase d'étude et de communication,
- l'existence de procédures globales reprenant les opérations inscrites comme le PMPLEE (ex ; PMPOA), le programme national phytosanitaire, les contrats environnementaux (CTE et depuis 2004, les CAD),
- la frilosité des collectivités locales à s'engager dans des contractualisations avec les agriculteurs,
- la réglementation européenne sur les aides aux agriculteurs.

C. Volet B : Aménagement, Protection, et Mise en valeur des milieux naturels

Le volet B regroupe trois sous-volets :

- B1-restauration physique du milieu naturel, aménagements écologiques et piscicoles,
- B2-protection des lieux habités contre les crues,
- B3-aménagements récréatifs et paysagers.

C.1 Restauration physique du milieu naturel, aménagements écologiques et piscicoles

Actions réalisées ou en cours

Maître d'Ouvrage	Action	Dépenses en Keuros	Avancement	Financement
SIETA	Plan Pluriannuel d'Entretien des cours d'eau	220	Année 4 du PPE (2006)	Année 1 : Région 30%, Diren 15%, Agence 35% Année 2 : Région 20%, Département 20%, Diren 20%, Agence 20% Année 3 : Région 30%, Agence 30%, Département 20% Année 4 : Agence 40%, Département 20%
SIETA	Restauration des berges à Vesoul – rue Verlaine	50	R	Région 40%, Diren 15%, Département 18%
SIETA	Schéma de restauration de la Vaugine, de la Méline et du Durgeon aval	18	R	Agence : 60%, CG70 : 20%
Ville de Vesoul	Entretien de la végétation (Colombine-Durgeon) – enlèvements d'embâcles	-	R	Emplois jeunes – financement Etat – Agence de l'eau

Tableau 6 : Volet B1 – Inventaire des actions réalisées

Bilan

Opération	Actions	MO	Avancement	Budget initial en Keuros	Dépenses en Keuros	Etat d'avancement en %	
Restauration de la qualité physique des cours d'eau	Travaux hydrauliques, restauration physique, entretien des cours d'eau dans la traversée de Vesoul – création de deux postes d'agents de rivière	Ville de Vesoul / SIETA	R	410	50 + 2 emplois jeunes	6%	32%
	Rattrapage d'entretien et entretien régulier des rivières du bassin versant	SIETA	2003-2009	430	170	50%	
	Schéma de restauration de la Vaugine, de la Méline et du Durgeon aval	SIETA	R	Non prévue initialement	18	100%	
	Maintien ou remise en place de haies le long des rivières	SIETA	NR	46	-	0	
Etude piscicole	Etat zéro de la population	Fédération de Pêche	R	33			45%
	Aménagement d'une frayère à brochets	Fédération de Pêche	NR	40	-		

Tableau 7 : Volet B1 – Bilan

➤ Restauration de la qualité physique des cours d'eau

L'opération de restauration de la qualité physique des cours d'eau a été réalisée globalement à hauteur de 32%.

Dans le détail, les actions les plus abouties concernent l'entretien de la végétation des cours d'eau. Elles correspondent aux travaux réalisés par le SIETA du Durgeon sur 32 communes du bassin versant, et à ceux menés par la Ville de Vesoul sur son territoire avec l'appui de deux agents recrutés dans ce but au service des espaces verts.

Les travaux du SIETA sont réalisés dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Entretien étalé sur 6 années et qui a débuté seulement en 2003 après une phase de diagnostic. Ce démarrage tardif de l'action explique le taux de réalisation de 50% à la fin du contrat, fin 2005. Cette action sera finalisée fin 2008.

Concernant les travaux dans la traversée de Vesoul, le taux de réalisation atteint seulement 6%. Les projets les plus importants non aboutis sont la restauration des berges du Durgeon au Jardin Anglais ou encore celle du canal de la Colombine derrière la Maison des associations.

La raison de cette absence de réalisation est double. Elle correspond dans un premier temps à un manque de moyens puis dans un deuxième temps à l'attente des conclusions de l'étude hydraulique sur les aménagements de protection contre les inondations qui n'ont été communiquées qu'en 2005.

A l'opposé, une action relativement importante (50Keuros), non prévue initialement, a été réalisée. Il s'agit d'un renforcement de berges par enrochements, en bordure de la rue Verlaine. Ces travaux ont été réalisés dans un contexte d'urgence du fait d'un début d'affaissement des terrains.

Non prévue initialement, une étude a été lancée en 2005³ pour avoir des propositions d'aménagement de restauration du Durgeon aval, de la Méline et de la Vaugine. Ces propositions ont été intégrées en 2006 à l'élaboration du nouveau programme de travaux du SIETA du Durgeon.

Enfin, l'action « maintien ou remise en place de haies le long des rivières », qui correspond en fait à une restauration de la ripisylve sur des secteurs où elle était inexistante, n'a pas aboutie.

Elle est intégrée théoriquement au Plan Pluriannuel d'Entretien de la ripisylve mené par le SIETA mais, depuis son engagement en 2003, aucune plantation n'a été réalisée.

L'absence d'actions de plantations peut s'expliquer par trois points :

- le problème de la propriété du plant,
- la nécessité de négocier avec les propriétaires (manque de moyens : pas de technicien de rivière),
- l'impact sur les berges qui ont tendance à être fixées, ce qui n'est pas forcément le but sur des tronçons rectifiés.

➤ Opérations piscicoles

Les opérations sur ce thème se sont limitées à la réalisation d'un état zéro des populations accompagné de propositions d'actions pour améliorer la qualité piscicole du bassin versant.

L'aménagement d'une frayère à brochets dans une ancienne noue du Durgeon n'a pas abouti. Cette action a été jugée trop compliquée par la Fédération de Pêche du fait de la situation du site dans la zone d'arrêté de protection de biotope de la plaine de Vesoul, Vaivre-Montoille, et Pusey.

Les actions réalisées hors contrat de rivière

Maître d'Ouvrage	Action	Coût en Euros	Avancement	Financement
Ville de Vesoul	Création et restauration de vannages et restauration de berges à la Font de Champdamoy	100 000	Travaux réalisés en 2005	-

Tableau 8 : Volet B1 – Inventaire des actions réalisées hors contrat

Cette action avait pour objectif principal le maintien d'un niveau d'eau dans la vasque de la Font de Champdamoy, suffisant pour le bon fonctionnement des pompes de captage de la station de production d'eau potable.

Dans ce but, un vannage a été créé et un autre restauré.

Cette action n'a bénéficié d'aucune subvention. Elle a été financée uniquement par la Ville de Vesoul, maître d'ouvrage des travaux.

³ Schéma de restauration de la Méline, de la Vaugine et du Durgeon aval (Téléos, 2006)

C.2 Protection des lieux habités contre les crues

Actions réalisées ou en cours

Maître d'Ouvrage	Action	Coût en Keuros	Avancement	Financement
SIETA	Etude hydraulique – aménagements de protection contre les inondations	35	Conclusions de la première phase rendues début 2005	Région 20% Diren 30% Agence 30%
Pusey	Aménagement d'une retenue sèche de laminage de crues	290	Action réalisée en 2005	DIREN 25% Région FC 25%

Tableau 9 : Volet B2 – Inventaire des actions réalisées

Bilan

Opération	Actions	MO	Avancement	Budget initial en Keuros	Coût en Keuros	Etat d'avancement	
Protection contre les inondations	Aménagements de protection contre les inondations	SIETA	Action en cours – phase d'étude	1150	35	3	16
	Aménagement d'une retenue sèche de laminage de crues	Commune de Pusey	R	175	290	100	

Tableau 10 : Volet B2 – Bilan

L'état d'avancement global de l'opération de protection contre les inondations est évalué à 16%.

Cette valeur est due principalement à la réalisation de l'aménagement d'un bassin d'orages sur la commune de Pusey, finalisé en 2005.

Concernant les aménagements sur le bassin versant, la phase travaux n'a pas encore été engagée. Une étude a été lancée en 2002 pour apporter des compléments aux précédentes (Béture-Sétame, 1993 / Béture-Cerec, 1999) et proposer plusieurs scénarios d'aménagements.

Le bureau d'études Béture-Cerec qui a eu en charge cette étude a rendu ses conclusions début 2005. Trois scénarios d'aménagements comprenant des ouvrages de rétention, des protections rapprochées, des travaux de renaturation des cours d'eau, des actions visant à une meilleure gestion du ruissellement, ont été proposés.

Après avoir été présentées au comité de suivi, au conseil syndical et aux maires du bassin versant, ces propositions ont fait l'objet d'une information aux communes lors de réunions publiques.

Tenant compte des réactions recueillies lors de ces réunions, le SIETA du Durgeon a ensuite retenu le principe de la réalisation d'un certain nombre d'aménagements.

En outre, jusqu'alors compétent uniquement sur les travaux d'entretien du lit mineur des cours d'eau, il a en 2006 fait évoluer ses compétences sur ces orientations.

Cette même année, les élus du SIETA ont également travaillé sur l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux qui pourrait débuter dès 2008 après les études de faisabilité et de conception en maîtrise d'œuvre.

Les éléments qui peuvent expliquer le faible avancement du volet « inondation » sont les suivants :

- la nécessité d'un complément d'études précisant les caractéristiques et l'efficacité des aménagements envisageables et proposant plusieurs scénarios d'aménagement,
- une étude complexe aux enjeux multiples et touchant à des intérêts antagonistes.

C.3 Aménagements récréatifs et paysagers

Actions réalisées ou en cours

Maître d'Ouvrage	Action	Coût en Keuros	Avancement	Financement
Communauté de communes de Noroy le Bourg	Aménagement du circuit de la Colombine	30	R	Région 50% Diren 10% CG 20%
Colombe les Vesoul	Aménagement du pont de la Combine	2	R	Région 56.3% CG 23.7%
Pusy Epenoux	Etude d'aménagement	6.5	R	Région 50% Diren 30%
	Aménagement d'un arboretum	59	R	Région 44%
Ville de Vesoul	Aménagement du quai Y. Barbier : - reprise de la berge effondrée - création de gradins	320	R	Région 40% FEDER 40%

Tableau 11 : Volet B3 – Inventaire des actions réalisées

Bilan

Opération	Actions	MO	Avancement	Budget initial en Keuros	Coût en Keuros	Etat d'avancement de l'opération en % du budget initial
Aménagement du Durgeon et de la Colombine	Travaux d'aménagement paysager (remodelage de quais, aménagements jardins, banquette)	Ville de Vesoul	R	518	250	22
Aménagement récréatifs et paysagers	Circuit de découverte de la Colombine	CC de Noroy le Bourg	R	34	30	100
	Aménagement du pont de la Colombine	Colombe les Vesoul	R	-	2	
	Etude d'aménagement	Pusy-Epenoux	R	-	6.5	
	Aménagement d'un arboretum	Pusy-Epenoux	R	-	59	
Aménagement	Restauration des forges de Baignes et mise en valeur de la Font de Baignes	Conseil Général	NR	3053	-	0

Tableau 12 : Volet B3 – Bilan

Les aménagements récréatifs et paysagers prévus sur les communes rurales ont tous été réalisés, exceptée la restauration des forges de Baignes, opération reportée par le Conseil Général.

Concernant les **aménagements prévus dans Vesoul⁴**, le **taux de réalisation est de 25%**.

Une seule action a été réalisée sur les douze prévues. Il s'agit de l'aménagement du quai Yves Barbier qui a été réalisé dans des conditions d'urgence du fait de l'effondrement du quai.

A noter que cet aménagement a coûté l'équivalent de 50% du budget global de l'opération alors qu'il n'en représentait initialement que 25%.

Sur les onze actions non réalisées, dix ne sont pas envisagées à moyen terme par la Ville de Vesoul, soit du fait d'une évolution des enjeux sur les secteurs concernés, soit du fait d'un manque d'intérêt. Seule l'action visant la continuité du chemin piétonnier en bordure du Durgeon, derrière l'IME, pourrait être envisagée à l'avenir.

D. VOLET C : Coordination, suivi et bilan des opérations

D.1 Coordination, suivi et bilan des opérations

Actions réalisées ou en cours

Maître d'Ouvrage	Action	Coût en Keuros	Avancement	Financement
Mise en place d'une structure d'animation et de gestion				
CCAV	création d'un poste de chargé de mission	168	R	Agence 40% CR 40%
	création d'un poste d'agent de réseaux d'assainissement	130	R	Etat – Agence Procédure emplois-jeunes
Communication				
FCNE	Réalisation d'affiches et de bulletins pour les écoles	34	R	Diren 15% Agence 25% CR 40%
Chambre d'Agriculture	Réalisation d'une plaquette à destination des agriculteurs dans le cadre du diagnostic agricole cf. Volet A	-	R non prévue initialement	-
CCAV	2 Journées d'information auprès des élus (juin 2001 et février 2003)	-	R non prévue initialement	-
Gestion et entretien des rivières à Vesoul				
Ville de Vesoul	création de deux postes d'agents de rivière	220	R	Etat – Agence Procédure emplois-jeunes
Sensibilisation auprès des enfants				
FCNE	Animation dans les écoles, matériel, déplacements (1999-2004)	129	R	Diren 15% CG 15% CR 50%

Tableau 12 : Volet C – Inventaire des actions réalisées

⁴ Etude d'aménagement paysager du Durgeon et de la Colombine (BETURE-CEREC, 1999)

Bilan

Opération	Actions	MO	Avancement	Budget initial en Keuros	Coût en Keuros	Etat d'avancement
Mise en place d'une structure d'animation et de gestion	création d'un poste de chargé de mission – 2000-2005	CCAV	R	298	168	80
	création d'un poste d'agent de réseaux d'assainissement – 2000-2005	CCAV	R		130	
Animation du volet agricole	Création d'un poste	CA	NR			
Gestion et entretien des rivières à Vesoul	création de deux postes d'agents de rivière	Ville de Vesoul	R	220	-	80
Communication	Réalisation d'affiches et de bulletins pour les écoles	FCNE	R	34	-	60
	Réalisation et diffusion d'outils d'information (plaquette,...)	CCAV	NR	15	-	
Sensibilisation auprès des enfants	Animation dans les écoles, matériel, déplacements	FCNE	R	129	-	80
Sensibilisation auprès de la population	Installation de sites pilotes, animation sur la gestion des eaux de pluies	FCNE	NR	10	-	0
Etude bilan du contrat de rivière	Réalisation d'une étude	CCAV	R	30	30	100

Tableau 13 : Volet C – Bilan

Gestion et animation

Concernant les opérations de gestion et d'animation, les postes prévus ont été créés, excepté le poste pour l'animation du volet agricole du contrat de rivière.

Le poste d'animateur du contrat de rivière Durgeon a vu se succéder trois chargés de mission : M. Pascal MILLARD, qui a participé à l'élaboration du dossier de candidature préalable, Mlle Julie PROST qui a élaboré le dossier de candidature définitif et qui a suivi la phase opérationnelle du contrat, de décembre 2000 à août 2003, et M. Erlé COURVOISIER qui a suivi la phase opérationnelle du contrat de mars 2004 à novembre 2005. Une vacance du poste s'est produite de septembre 2003 à mars 2004, soit sur 6 mois.

Les deux agents de la Ville de Vesoul ont été orientés progressivement dans des travaux sur les espaces verts parallèlement à leur action sur l'entretien des cours d'eau.

Cette évolution de leurs tâches a conduit à l'arrêt des subventions des postes par l'Agence de l'Eau.

Communication et sensibilisation

Les opérations de communication et de sensibilisation réalisées ont touché essentiellement un public scolaire (actions de Franche-Comté Nature Environnement).

La communication sur le contrat de rivière via la réalisation de plaquettes d'information, actions prévues initialement sous maîtrise d'ouvrage de la CCAV et sous l'impulsion du chargé de mission, n'a pas abouti. Cet échec peut s'expliquer en partie par les deux arguments suivants :

- l'attente de réalisations d'actions concrètes, notamment relatives au plan d'entretien de la végétation, aux travaux hydrauliques, à la STEP de Vesoul,...etc,
- la vacance du poste et le changement de chargé de mission qui ont conduit à un recentrage des activités de l'animateur vers de la gestion et du suivi au dépend d'actions de communication.

Ce bilan relativement négatif de la communication auprès des élus et habitants du bassin est revalorisé partiellement par l'organisation de deux journées d'information, une en 2001 et l'autre en 2003, pour sensibiliser les élus aux enjeux du contrat de rivière et à la problématique inondation.

Concernant l'action de FCNE visant à sensibiliser les habitants à la gestion des eaux de pluies, sa non-réalisation pourrait s'expliquer par un changement de direction de l'association et à un manque de moyens, déjà largement mobilisés vers la sensibilisation des scolaires.

A noter les actions d'information et de sensibilisation des agriculteurs, non prévues initialement, qui ont été réalisées dans le cadre du plan phytosanitaire de la Font de Champdamoy et du Plan de communication accompagnant la mise à jour du diagnostic agricole.

E. Conclusion

Le montant total des dépenses du contrat de rivière hors opération d'assainissement s'élève à environ 1 600 Keuros ce qui correspond à un taux de réalisation de 35%.

Le volet assainissement comprenant le contrat d'agglomération (Vesoul et communes de l'agglomération) ainsi que les projets de communes rurales a été réalisé à environ 70% avec un montant total des dépenses d'environ 12 400 Keuros.

Globalement, sur les 21 000 Keuros prévus pour l'ensemble du contrat de rivière, 65% ont été engagés à la fin 2005.

Remarque :

Pour une vue synthétique des taux de réalisation par volet du contrat de rivière et des actions engagées par année, vous pouvez vous référer aux annexes 1 et 2 du présent rapport.

F. Annexe 1 : Programmes annuels d'actions du contrat de rivière 2000-2005

G. Annexe 2 : Graphiques